

# AXA Avenir Infrastructure

## Reporting mensuel

### Decembre 2023

#### Objectifs et stratégie d'investissement

AXA Avenir Infrastructure est un Fonds Commun de Placement à risque (FCPR). Il vous permet de réaliser un placement à long terme grâce à l'investissement dans des actifs financiers et des projets d'infrastructure. L'objectif du Fonds est de faire bénéficier ses souscripteurs d'une perspective de rentabilité sur le long terme sur capitaux investis, en engageant principalement le Fonds dans des acquisitions et prises de participations, directes ou indirectes, dans des titres d'entreprises non admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger investis dans des projets d'infrastructure et autres actifs réels.

L'allocation réelle du portefeuille du Fonds dépendra des conditions de marché et des opportunités d'investissement et de désinvestissement.

#### Endettement

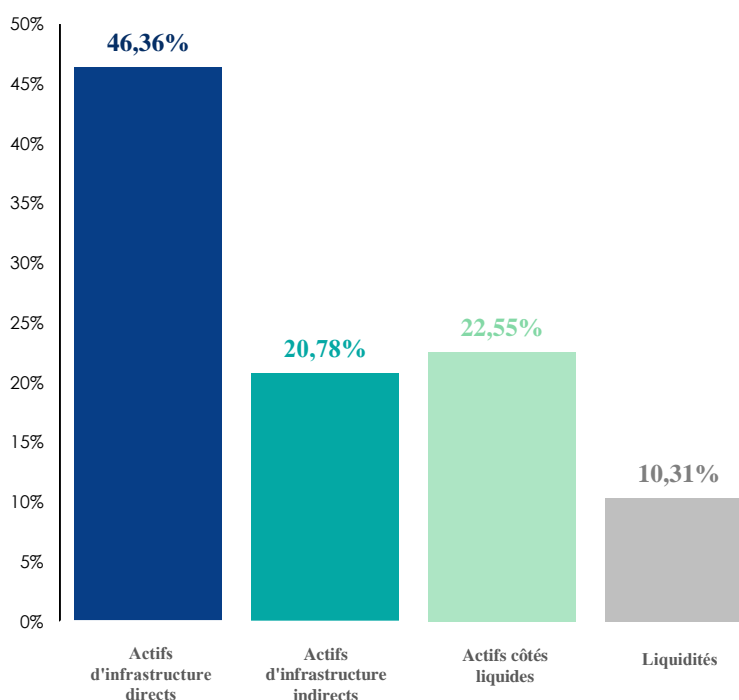
Néant - Il n'y a pas d'emprunt d'espèces au niveau du FCPR.

#### Chiffres clés (en EUR)

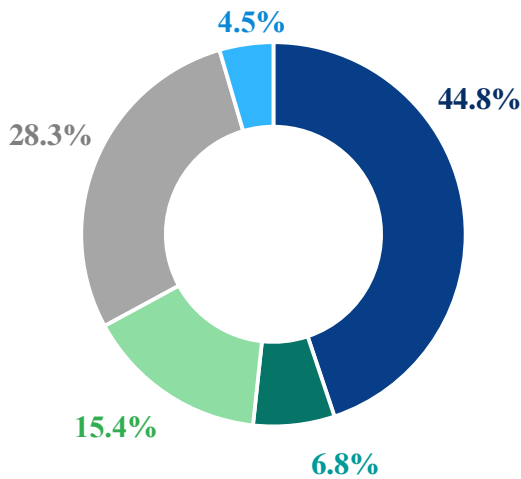
Fonds Commun de Placement à Risque	
Code ISIN Classe A	FR0013466562
Fréquence de valorisation	bi-mensuelle*
Durée de placement recommandée	8 ans
Valeur globale des actifs gérés	943m EUR
Dernière Valeur Liquidative Classe A	123,16
Plus haut (sur 12 mois)	124,05
Plus bas (sur 12 mois)	119,64

\* Datée du 15 de chaque mois et du dernier jour calendaire de chaque mois

#### Répartition du patrimoine (en % de la valeur globale des Actifs Gérés)

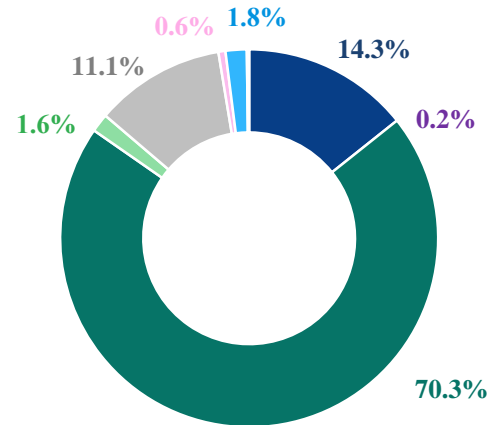


## Répartition sectorielle des actifs d'infrastructures directs et indirects



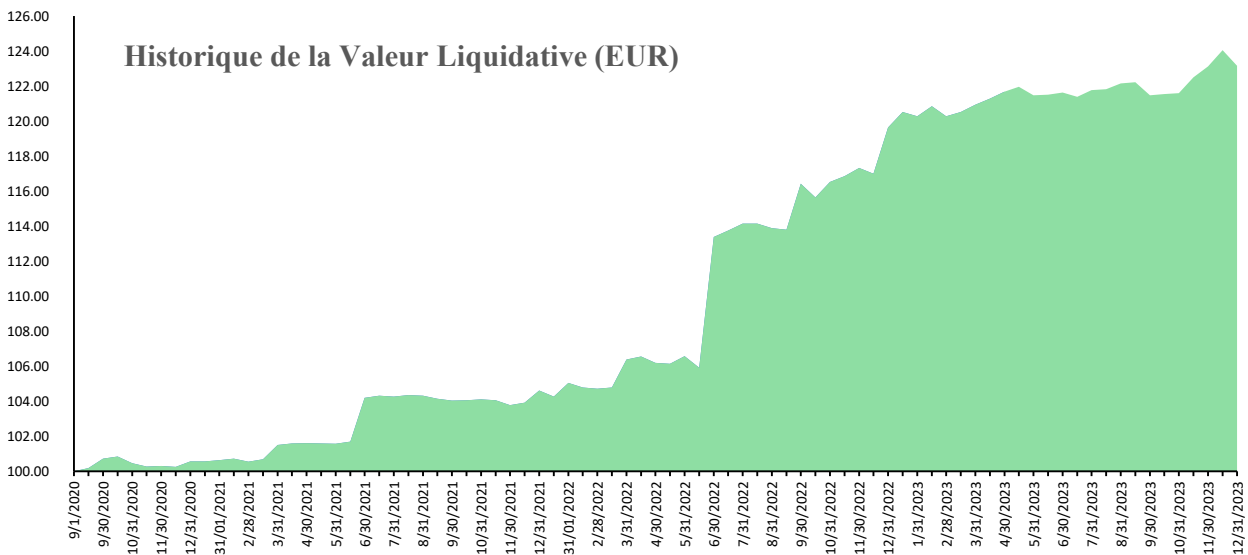
- Énergie
- Digital
- Utilities
- Social
- Transport

## Répartition géographique des actifs d'infrastructures directs et indirects



- France
- Europe
- Asie
- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Océanie
- Afrique

## Evolution de la performance



## Performances cumulées

	YTD	1 an	3 ans	Depuis création annualisé	Depuis création
AXA AVENIR INFRASTRUCTURE class A	2.94%	2.94%	6.35%	6.47%	22.93%

Les chiffres cités ont trait aux années ou aux mois écoulés. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Actifs d'infrastructure directs

Actifs d'infrastructure directs & co-invests		Désignation	Quote-part* en %
1	Finerge	Energie renouvelable (actions)	22.19%
2	Lyntia Networks	Digital (actions)	16.18%
3	Hornsea Two Holdings Ltd	Energie renouvelable (actions)	9.44%
4	Garibaldi II Fixed Rate Bond	Digital (dette privée)	9.42%
5	Ionity	Energie renouvelable (actions)	7.54%
<b>Sous-total des 5 principaux actifs d'infrastructure directs &amp; co-invests</b>			<b>64.77%</b>
<b>Nombre total de valeurs</b>			<b>14</b>

\* Quote-part du total des Actifs d'infrastructure directs

## Actifs d'infrastructure indirects

Actifs d'infrastructure indirects		Quote-part* en %
1	IIF Luxembourg 1 SCSP	45.87%
2	BlackRock Global Infrastructure Fund	11.22%
3	Mirova Energy Transition 5	11.17%
4	SAS Vivalto Santé Sub-Fund SLP	10.70%
5	Goldman West Street Infrastructure Partners IV	7.32%
<b>Sous-total des 5 principaux actifs d'infrastructure indirects</b>		<b>87.18%</b>
<b>Nombre total de valeurs</b>		<b>9</b>

\* Quote-part du total des Actifs d'infrastructure indirects

## Actifs cotés liquides

Actifs cotés liquides		Type	Quote-part* en %
1	AXA WF - Selectiv Infra	OPCVM	19.00%
2	Transurban Group	Action	3.60%
3	Aena SME SA	Action	3.13%
4	Iberdrola SA	Action	2.89%
5	Sempra Energy	Action	2.60%
<b>Sous-total des 5 principaux actifs cotés liquides</b>			<b>31.22%</b>
<b>Nombre total de valeurs</b>			<b>140</b>

\* Quote-part du total des Actifs cotés liquides

## Frais prélevés par le FCPR sur une année

Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,15%
Frais de gestion indirects	0,19%
Coûts de transaction	0,28%
<b>Coûts Totaux</b>	<b>1,62%</b>

Les frais récurrents de gestion et fonctionnement directs et indirects sont fondés sur les chiffres du 31 décembre 2022 mis à jour du taux de commission de gestion en vigueur en 2023. Les coûts de transaction sont une estimation calculée, au 31 août 2023, selon la méthode de la réglementation « Packaged Retail and Insurance-based Investment Products » dites PRIIPS. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.

## Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée acquis au FCPR maximum*	5%
Frais d'entrée non acquis au FCPR maximum**	20%
Frais de sortie acquis au FCPR maximum	0%
Frais de sortie non acquis au FCPR maximum	0%

\* les frais d'entrée acquis au FCPR sont actuellement nuls

\*\* les compagnies d'assurance du Groupe AXA et leurs filiales sont exonérées du paiement de ces frais

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'actionnaire avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

## Souscriptions / Rachats

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées par le Dépositaire au plus tard avant 11 heures (heure de Paris) un jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative.

**Souscription initiale minimum**                      **75 000 EUR**

**Souscriptions ultérieures minimum**                      **0,01 EUR**

Le délai de règlement des rachats sera de 6 mois calendaires maximum, il pourra être réduit dans des conditions normales de marché à 9 jours ouvrés.

## Caractéristiques générales

### Fonds Commun de Placement à Risque

Date d'agrément	12-juin-20
Date de création du FCPR	6-août-20
Date de création de la part A	1-sept.-20
Devise de référence	EUR
Type de parts	Distribution et/ou capitalisation
Société de gestion	AXA REIM SGP
Dépositaire	BNP Paribas S.A.
Commissaire aux comptes	Pricewaterhousecoopers Audit
Délégation comptable	BNP Paribas S.A.

La Société de Gestion se réserve le droit de procéder à un plafonnement ou une suspension des rachats dans les conditions prévues à l'Article 10.2 du Règlement.

Les conditions ci-dessus ne se sont applicables qu'aux porteurs de parts en direct et non aux porteurs détenant le support en unités de compte adossé au fonds AXA Avenir Infrastructure au sein d'un contrat d'assurance-vie.

## Caractéristique du risque

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que le porteur de parts conserve le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du FCPR par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce FCPR enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la Société de Gestion de vous payer.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement ce FCPR, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

La Société de Gestion a classé ce FCPR dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

D'autres risques importants sont non pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de liquidité: le Fonds investit dans des titres non cotés par nature peu ou pas liquides. La cession de ces actifs peut être difficile et/ou avoir lieu à un prix inférieur aux attentes.
  - Effet de levier de certains investissements: les placements peuvent inclure des titres non cotés de sociétés utilisant des leviers financiers, ce qui peut accroître les risques en cas de conditions économiques défavorables.
  - Risques inhérents aux actifs infrastructures, incluant les risques d'obsolescence, physiques, politiques, réglementaires
- Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au règlement"

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Avertissements

Les performances sont calculées nettes de frais de gestion. Les performances sont annualisées sur une base de 365 jours.

Les ratios de risque sont calculés à partir de performances brutes.

En cas de demande de rachat (remboursement) de vos actions, votre argent pourrait ne vous être versé que dans un délai de six (6) mois. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs du FCPR, en particulier du marché de l'infrastructure, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer à la section « profil de risque » du règlement du FCPR.

Le FCPR est autorisé à la commercialisation en France. Nous vous invitons à vérifier, auprès de la société de gestion, la liste des pays de commercialisation du FCPR.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées par le commissaire aux comptes. La responsabilité d'AXA REIM SGP ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Préalablement à toute souscription, l'investisseur doit prendre connaissance du DIC et du règlement du FCPR mis à sa disposition sur simple demande auprès d'AXA REIM SGP.

AXA Avenir Infrastructure domicilié à Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la pyramide – 92800 Puteaux – est un Fonds Commun de Placement à Risque agréé par l'AMF.

## Pour vous informer

Les documents réglementaires (Document d'Informations Clés (DIC), le règlement du FCPR, les derniers rapports annuels) et la dernière valeur liquidative, sont disponibles sur simple demande auprès de :

**AXA REIM SGP**  
Tour Majunga la défense 9  
6, place de la Pyramide | 92908 Paris  
La Défense cedex

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF numéro GP 08000023 en date du 5 mai 2008.

[www.axa-reimsgp.fr](http://www.axa-reimsgp.fr)

Société anonyme au capital de 1.132.700 € immatriculée sous le numéro 500 838 214 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Ou sur le site internet <https://reseau.axa-im.fr/fonds>.